Macron n'a plus guère de pouvoir, ce sont les juges qui commandent

écrit par Jacques Guillemain | 23 octobre 2020



Séparatisme ? Foutaises ! C'est le pouvoir absolu que visent les islamistes.

Ils ne l'ont jamais caché depuis des années et on peut se demander pourquoi 99 % des élites de ce pays ont pratiqué la politique de l'autruche qui va tout emporter.

Marwan Muhammad, ex-directeur du CCIF, qui pavoise sur les écrans depuis trois jours en jurant que le Collectif contre l'islamophobie est blanc comme neige, déclarait en 2011, lors d'une conférence à la mosquée d'Orly :

"Qui a le droit de dire que la France dans trente ou quarante ans ne sera pas un pays musulman ? Qui a le droit ? Personne dans ce pays n'a le droit de nous enlever ça. Personne n'a le droit de nous nier cet espoir-là. De nous nier le droit d'espérer dans une société globale fidèle à l'islam. Personne n'a le droit dans ce pays de définir pour nous ce qu'est l'identité française."

Vous avez bien lu. Ce Marwan Muhammad, né à Paris en 1978, conteste au peuple français le droit de définir et de défendre son identité.

https://celinepina.fr/2016/11/marwan-muhammad-porte-parole-mus
ulmans-pardon-

islamistes/#:~:text=Marwan%20Muhammad%20est%20un%20islamiste%2
0qui%20voudrait%20bien,l%E2%80%99image%20d%E2%80%99une%20popul
ation%20musulmane%20victime%20d%E2%80%99une%20France%20

Comment la République peut-elle fermer les yeux sur de telles déclarations de guerre ?

Combien sont-ils ces musulmans de l'anti-France à distiller leur venin ?

Les 3/4 des musulmans de moins de 25 ans adhèrent à 100 % à ce discours de conquête et nos élus croient pouvoir vaincre ce cancer à coups de chartes de la laïcité ? Il est temps de redescendre sur terre.

Darmanin semble découvrir que le CCIF est un "ennemi de la République", grassement financé par le contribuable. Il serait temps !!

« Le père qui a <u>lancé une "fatwa" contre ce professeur</u> fait référence clairement à cette association, c'est une association qui touche des subventions d'État, des déductions fiscales et qui dénonce l'islamophobie d'État », a expliqué le ministère de l'Intérieur.

Les islamistes ne revendiquent aucunement la mainmise sur telle ou telle région, aucune autonomie. Leur combat est bien plus ambitieux puisqu'ils ont gangrené tout le pays et infiltré absolument tous les rouages de la société, depuis l'école jusqu'aux institutions régaliennes. Ils veulent imposer la charia en France dans les trente ou quarante années qui viennent.

Et avec nos lois suicidaires, ils y parviendront.

Youssef al-Qaradawi, maître à penser des Frères musulmans, déclarait en 1999 :

"L'islam va retourner en Europe, comme un conquérant et un vainqueur, après en avoir été expulsé à deux reprises. Cette fois-ci, la conquête ne se fera par l'épée, mais par le prosélytisme et l'idéologie..."

Et en 2002, ce fidèle de la religion de paix et d'amour ajoutait :

"Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons, avec nos lois coraniques, nous vous dominerons".

On ne saurait accuser les musulmans d'hypocrisie. Ils ont toujours annoncé la couleur, mais les incapables au pouvoir, aussi niais que lâches, ont préféré se coucher.

Et que peut Macron, maintenant que le mal est fait et que la conquête musulmane est une réalité quotidienne ? Rien !

Ce sont les cinq cours suprêmes qui détiennent le pouvoir. Le Parlement est totalement impuissant.

Jean-Éric Schoettl, ex-secrétaire général du Conseil constitutionnel montre que pour en finir avec la paralysie de l'État, il est impératif de modifier la Constitution en profondeur et de dénoncer nos engagements européens au nom de l'intérêt supérieur du pays.

En effet, actuellement, ce sont le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour de cassation, la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme qui imposent au gouvernement des contraintes juridiques démentielles, interdisant toute lutte efficace contre le terrorisme et le cancer islamiste.

Interdire le regroupement familial, fermer une mosquée, limiter l'immigration, durcir le droit d'asile, enfermer un fiché "S" ou expulser un étranger est pratiquement impossible.

Et pas question de réserver le social aux seuls Français.

La France a totalement bradé de sa souveraineté.

Par conséquent, les 231 étrangers dans le collimateur de Darmanin ne sont pas près d'être expulsés. D'innombrables possibilités de recours les protègent.

À part la mainmise sur l'armée, la police et l'impôt, Macron n'a plus aucun pouvoir.

Ce sont les juges qui ont le pouvoir suprême, pas l'exécutif, ni les députés, ni le peuple.

Les seules armes efficaces que craint un étranger ou un binational sont quasi interdites d'emploi :

À savoir la déchéance de nationalité, l'expulsion et la perte des droits sociaux.

Si Macron ne fait pas table rase des contraintes juridiques nationales et supranationales qui paralysent l'État, la guerre contre l'islam conquérant est perdue d'avance.

Inutile de mentir au peuple, en annonçant des mesures musclées juridiquement impossibles.

Pendant 40 ans nos élus ont menti et rasé les murs.

Dans la France de 2020, les enfants musulmans de maternelle refusent de serrer la main de leur maîtresse.

Formatés dès trois ans, ces gamins sont les islamistes de demain, toujours plus nombreux, toujours plus élevés dans la haine de la France et des mécréants.

Et certains pensent que ces millions de musulmans qui vomissent la France vont se plier à la loi républicaine comme des agneaux !

La France connaîtra des Saint-Barthélémy écrivait Michel Poniatowski il y a trente ans.

Qui l'a écouté, à part JMLP ?

https://ripostelaique.com/macron-na-plus-guere-de-pouvoir-ce-s
ont-les-juges-qui-commandent.html